

Les rendez-vous de Juillet - Août

Du 10 au 28 juillet

Centre de loisirs

Pendant 3 semaines, le centre de loisirs va prochainement ouvrir ses portes aux enfants de 3 à 17 ans, sur le thème du Far West. De nombreuses activités manuelles, culturelles ou sportives ont été préparées par l'équipe d'animation diplômée et motivée.



14 juillet

Fête commémorative de la Prise de la Bastille

Programme :

- 10 h 45 : rassemblement sur la place
- 11 h : dépôt de gerbe au Monument aux morts
- 11 h 15 : vin d'honneur à la salle polyvalente



Dimanche 30 juillet

Braderie brocante de Questinghen

L'association des Amis de Baincthun organise une braderie-brocante le dimanche 30 juillet, rue de Questinghen.
 Tarif : inscription 2,50 € le mètre linéaire (4 m minimum).
 Les inscriptions sont prises avec le règlement, en mairie, tél. 03 21 10 08 50



Lundi 14 août

Braderie et repas lard-frites

Lundi 14 août, de 15 h à 22 h, braderie semi-nocturne organisée par l'association des Amis de Baincthun, tarif 2,50 € le mètre. Les inscriptions sont prises avec le règlement, en mairie.

Repas le soir avec au menu :

Lard (ou saucisses ou merguez) + frites + salade + tarte.
 Tarifs : adulte 12 € enfant (-12 ans) 6 €, réservations en mairie, 78 route de Desvres, tél. 03 21 10 08 50.



Vie Pratique

Travaux programmés

RD 341

Des travaux de réfection de la chaussée auront lieu route départementale 341 (dans la montée du Mont Lambert), du 10 au 28 juillet (de 7 h à 19 h).

La restriction de circulation limitera la vitesse à 50 km/heure et interdira tout dépassement.

Durant cette période (entre le 10 juillet et le 11 août), la circulation sera totalement interrompue pour une durée de 10 jours, un itinéraire de déviation sera mis en place via La Capelle, Pernes et Saint-Martin Boulogne.



Rue de la Bouverie

Le département du Pas-de-Calais va entreprendre des travaux d'enduits d'usure qui vont nécessiter une interdiction de la circulation sur la route départementale D240, hors agglomération durant deux jours pendant la période comprise entre le 26 juin et le 7 juillet 2017.



Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les routes départementales D234 et D901 sur les communes de Baincthun, Echinghen, Saint Léonard, Isques et Hesdin L'Abbé. Dès l'ouverture de la RD240, une limitation de vitesse à 50 km/heure et une interdiction de dépasser seront prescrites jusqu'à l'aspiration des gravillons et la réalisation du marquage au sol.

Adoption d'un Plan de Gestion Différenciée

Depuis 2016, la commune s'est engagée dans une démarche de développement durable. Cet engagement s'est exprimé par l'adoption d'un plan de gestion différenciée. Celui-ci se traduit



concrètement par une organisation de l'entretien des espaces verts différente en fonction de leur usage, de leur fréquentation et des techniques de culture et d'entretien plus respectueuses de l'environnement. L'objectif est de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, de protéger l'environnement et de favoriser le développement de la biodiversité, de la faune et de la flore sur le territoire de la commune.

Vols de fleurs

Récemment, la commune a été victime de vol de plantes dans les massifs du monument aux morts. Il est regrettable de voir que certains individus peu scrupuleux ne respectent pas l'investissement effectué pour le fleurissement de la commune, ni le travail des employés communaux.

Nuisances sonores

De jour comme de nuit, tout comportement fautif portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction au Code de la Santé Publique. Entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
 - des appareils de diffusion du son et de la musique
 - des outils de bricolage et de jardinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse),
 - des pétards et pièces d'artifice
- Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons les



horaires préconisés par le Conseil National du bruit le week-end :

- Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

- Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

D'autre part, le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique, il s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00).

Plan communal de Sauvegarde (Rappel)

La commune procède actuellement à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit d'un document prévoyant les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre en cas de catastrophe présentant une menace pour les habitants de la commune.

Pour faire face à ces situations de crise, il est nécessaire de connaître les personnes vulnérables résidant la commune : personnes à mobilité réduite, personnes handicapées, personnes âgées, personnes seules ou isolées, personnes sous oxygène...

Si vous êtes concerné(e) par l'un de ces critères, merci de vous faire connaître en mairie au moyen du coupon réponse ci-dessous.



Plan communal de Sauvegarde Commune de Baincthun

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Type de vulnérabilité :

Coupon réponse à retourner en mairie
78 route de Desvres

Renseignements : 03 21 10 08 50

Destruction des chardons

Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant le 14 juillet. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent.



Les Offices Religieux

JUILLET

Dimanche 2 juillet : 10 h Saint-Martin
(messe de fin d'année catéchèse)

Dimanche 9 juillet : 11 h Pittefaux
(messe suivie d'un pique-nique au Château)

Dimanche 16 juillet : 10 h Saint Martin
La Capelle

Dimanche 23 juillet : 10 h Saint-Martin
Baincthun

Dimanche 30 juillet : 10 h Saint-Martin
Pernes

AOÛT

Dimanche 6 août 10 h La Capelle

Dimanche 13 août 10 h Saint Martin

Mardi 15 août 10 h Baincthun
(assomption)

Dimanche 20 août 10 h Saint-Martin

Dimanche 27 août 10 h La Capelle

Notre Dame (Boulogne)

Mairie de Baincthun - Tél. 03 21 10 08 50

Directeur de la Publication : Stéphane Bourgeois

Comité de Rédaction : Nadège Lacheré, Sabine Dupont,
Stéphanie Lefèvre, Muriel Legrand, Sylviane Legoff,
Marie-José Luzinar, Cécile Raux, Christiane Huyghe.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site officiel www.baincthun.fr

Contact mail : mairie-de-baincthun@wanadoo.fr